

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Clermont-Ferrand, Mardi 5 janvier 2021

COVID-19 EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES DÉMARRAGE DE LA CAMPAGNE DE VACCINATION DANS LE PUY-DE-DÔME

Le département du Puy de Dôme va débiter cette semaine la vaccination contre la Covid-19. Celle-ci va concerner dans un premier temps les personnes âgées en Ehpad et unités de soins de longue durée (USLD), tous les personnels de la santé, de plus de 50 ans ou ceux avec un facteur de risque, qui le souhaitent.

Établissement pivot désigné par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes pour le département du Puy-de-Dôme, le **Centre hospitalier universitaire de Clermont-Ferrand** aura pour mission de stocker une partie des dotations de vaccins du département et de coordonner leur distribution auprès d'autres établissements (publics et privés) du département (= Flux B ; le flux A comprend les établissements qui seront alimentés par les pharmacies de ville > [communiqué du 28 décembre 2020](#)).

Il devrait recevoir première dotation de près de **9 600** doses de vaccin **dans les prochains jours** permettant de **débiter les vaccinations jeudi 7 janvier**.

PLUSIEURS EHPAD ET USLD DÉBITERONT CETTE SEMAINE LA VACCINATION DANS LE PUY-DE-DÔME

Les premiers établissements qui débiteront la vaccination dans le département sont l'EHPAD « **Au fil de l'eau** » à Volvic, l'EHPAD « **St Joseph** » à Lezoux, l'EHPAD « **les Mèlèzes** » à Clermont-Ferrand, l'EHPAD « **les 5 sens** » et l'USLD du site « **Louise Michel** » du CHU, ainsi que les EHPAD et USLD des centres hospitaliers de Thiers et Issoire.

Pour rappel, chaque personne souhaitant se faire vacciner doit faire l'objet, en amont, d'une visite médicale permettant au médecin de vérifier son état de santé, de confirmer l'absence de contre-indication et également de recueillir **son consentement** après lui avoir transmis toutes les informations nécessaires à la formulation d'un choix éclairé.

Pour un certain nombre de résidents dépendants, le recueil du consentement nécessite de se rapprocher de la famille afin d'obtenir une décision de leur part, ce qui demande un temps aux équipes des établissements. Par ailleurs, les structures concernées doivent également réunir le conseil de vie sociale afin de valider la stratégie de vaccination au sein de l'établissement, en y associant les représentants des usagers.

ACCÉLÉRATION ET ÉLARGISSEMENT DE LA VACCINATION VERS LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ DE PLUS DE 50 ANS

Comme l'a annoncé le ministre des solidarités et de la santé, une accélération de la vaccination va être menée sur le territoire national. **La vaccination va ainsi être proposée dès cette semaine à tous les professionnels du monde de la santé de plus de 50 ans qu'ils soient du secteur public ou privé, hospitalier ou libéral.**

Contacts presse

Préfecture :
Tél : 04.73.98.63.14 – 04 73 98 63 29
pref-communication@puy-de-dome.gouv.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
Service presse: 04 27 86 55 55
ars-ara-presse@ars.sante.fr

Un premier **centre de vaccination destiné à ces professionnels** ouvrira cette semaine **au sein du CHU de Clermont-Ferrand**. Il proposera la vaccination aux professionnels libéraux et à ceux qui ne pourraient pas être vaccinés dans leur propre établissement. Le CHU s'organisera également pour diffuser le vaccin dans l'ensemble des établissements de santé du territoire.

Par la suite, **d'autres sites de vaccination** seront rapidement déployés sur l'ensemble du département à destination des professionnels de santé, pour assurer la plus grande proximité possible. Ces centres seront mis en place dans le cadre d'une concertation avec le Conseil départemental, les collectivités concernées et l'Ordre des médecins.

PILOTAGE STRATÉGIQUE ET OPÉRATIONNEL

Le pilotage de la vaccination se fait sous la coordination du Préfet du Puy-de-Dôme et de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes.

- La première réunion de la **cellule opérationnelle vaccination**, pilotée par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes en présence du Préfet, se tiendra **ce mardi 5 janvier après-midi**, afin de présenter l'ensemble de la stratégie vaccinale et sa déclinaison dans le département sur le terrain, de faire état des difficultés rencontrées et de préparer rapidement les étapes suivantes.
- **Jeudi 8 janvier**, ce sera au **comité stratégique** de se réunir. Sous le co-pilotage de la préfecture du Puy de Dôme et de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, il permettra de présenter cette stratégie vaccinale et les premiers échanges de la cellule opérationnelle, auprès des élus et représentants sociaux du département.

Ces deux instances seront régulièrement réunies et consultées tout au long du déploiement de la vaccination dans le département.

RAPPEL DE LA STRATÉGIE VACCINALE EN FRANCE

Le premier objectif de la vaccination, est de faire baisser le nombre des formes graves de COVID. Les résultats des études cliniques des candidats vaccins semblent converger pour démontrer un fait principal : la vaccination permet de réduire massivement la mortalité due au virus et à ses formes graves.

La stratégie vaccinale repose sur trois grands principes :

- **Le libre choix des patients** : le Président de la République l'a dit, la vaccination ne sera pas obligatoire.
- **La prise en charge du vaccin à 100 %** : aucun Français ne doit renoncer à se faire vacciner pour des raisons financières.
- **La sécurité** : la vaccination se fera dans le strict respect de toutes les règles qui encadrent l'utilisation des produits de santé dans notre pays.

POUR EN SAVOIR +

- [Page sur la stratégie de vaccination de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes](#)
- [Vaccination contre la Covid-19 : la HAS définit la stratégie d'utilisation du vaccin Comirnaty®](#)
- [Dossier vaccination contre la Covid-19 sur le site du ministère des solidarités et de la santé](#)
- [Guide de la vaccination contre la Covid-19 en EHPAD et USLD](#)

Contacts presse

Préfecture :
Tél : 04.73.98.63.14 – 04 73 98 63 29
pref-communication@puy-de-dome.gouv.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
Service presse: 04 27 86 55 55
ars-ara-presse@ars.sante.fr